



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le **26 septembre à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**.

Présents :

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINÉ - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY - M. Lucien KLIPFEL - Mme Monique CATELIN-PENAUD - M. Alexandre MORENO - M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - Mme Laura COUDRIER - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUÏ - Mme Célia JOUSSERAND - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU

Absents : Mme Déborah RUYAULT - Mme Fatma YORAT - Mme Cindy BARQUILLA - Mme Carmela DEGLIAME - M. Jean SZEWCZYK

Pouvoirs :

M. Jean SZEWCZYK pouvoir à M. Ferdinando CITO
Mme Carmela DEGLIAME pouvoir à M. Philippe HERCYK

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	24
Nombre de Conseillers Votants	26
Date de convocation	19/09/2024
Date d'affichage	19/09/2024

Objet : Création de deux emplois permanents à temps complet

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la Fonction Publique, et notamment son article L.332-14,

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pouvoir les emplois permanents de la Fonction Publique ouverts aux agents contractuels,

VU le tableau des effectifs,

VU le budget,

VU la commission des finances du 23 septembre 2024,

CONSIDERANT que conformément à l'article L.313-1 du code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

CONSIDERANT qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDERANT qu'il convient de créer un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet, en vue du recrutement futur d'un(e) responsable des relations externes, en lien avec la

Direction Générale des Services et le service Communication, plus particulièrement pour exercer les missions suivantes :

- Définition, conception et pilotage des actions et outils de communication externe : élaborer la stratégie de communication de la collectivité en accord avec les orientations et enjeux politiques, promouvoir et valoriser l'image de la commune et s'assurer de la visibilité de l'action culturelle municipale, élaborer différents supports de communication, suivre et mettre à jour les supports et publications ;
- Gestion des relations publiques / événements (portes ouvertes, salons, inaugurations, animations, visites de sites...) : recueillir, sélectionner et hiérarchiser les informations relatives à la vie de l'administration et les diffuser en externe, définir et mettre en œuvre les différents protocoles liés aux événements municipaux, rédaction et envoi des cartons d'invitation, capture des événements de vie locale ;
- Valorisation de l'image de la collectivité : animer les réseaux externes, développer les relations avec les médias, gérer les relations avec la presse.

CONSIDERANT qu'il convient de créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet, pour permettre le recrutement d'un gardien de la salle polyvalente Roger DONNET, comprenant les missions suivantes :

- Gardiennage du site : ouvrir et fermer les locaux / accueillir et orienter les usagers, le public et les prestataires extérieurs / surveiller les accès et les personnes / faire respecter le règlement intérieur et les consignes de sécurité / assurer la sécurité des biens et des personnes ;
- Hygiène et entretien des équipements, matériels du site et espaces extérieurs : assurer l'hygiène, l'entretien, le nettoyage, la désinfection des équipements, installations et matériels dans le respect du plan d'hygiène / entretenir les abords et espaces extérieurs / préparer les installations sportives et le matériel / assurer la maintenance des équipements / effectuer divers travaux (peinture, plomberie...),

Le Maire propose à l'assemblée :

De créer un poste permanent à temps complet pour assurer les fonctions de responsable des relations externes à compter du 1^{er} octobre 2024.

Cet emploi sera ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste pourra être occupé par un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an maximum. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du code général de la Fonction Publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pas pu aboutir.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

De créer un poste permanent d'adjoint technique à temps complet, pour assurer les fonctions de gardien de la salle sportive Roger DONNET à compter du 1^{er} octobre 2024.

En cas de recherche infructueuse, cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel en vertu des articles L.332-8 et L.332-12 du code général de la Fonction Publique.

Le contrat pourra alors être conclu pour une durée indéterminée.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, DECIDE



Article 1 : D'ADOPTER les propositions de Monsieur le Maire, ci-dessus exposées.

Article 2 : DE MODIFIER le tableau des effectifs (joint à la présente délibération).

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville.

Publiée - Notifiée le
Certifiée exécutoire par le Maire,
le

Patrick CANCOUET



Le Secrétaire de séance
M. Philippe HERCYK

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA MAIRIE DE GROSLAY AU 26/09/2024				
	Autorisé	Pourvu	A pourvoir	Occupé
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Directeur Général des Services	1	1	0	0
Attaché Principal	1	1	0	0
Attaché	3	1	2	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	2	1	1	0
Rédacteur	3	3	0	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	6	3	3	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	8	5	3	0
Adjoint administratif	13	6	7	0
Adjoint administratif à temps non complet	2	0	2	0
FILIERE CULTURELLE				
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0	0
Assistant de conservation	1	0	1	0
Adjoint du patrimoine	2	1	1	0
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE				
Puéricultrice de classe normale	1	1	0	0
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	12	2	10	5
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur	1	0	1	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	0	1	0
Agent de maîtrise	4	4	0	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	4	1	3	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	10	4	6	0
Adjoint technique	60	35	25	8
Adjoint technique territorial à temps non complet	8	0	8	1
FILIERE ANIMATION				
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0	0
Adjoint d'animation	21	14	7	5
Adjoint d'animation à temps non complet (25h/semaine)	3	0	3	1
CONTRACTUELS/NON-TITULAIRES				
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
Apprenti	1	0	1	0
Totaux	173	88	85	20

Postes "occupés" par des contractuels dans l'attente du recrutement de fonctionnaires